Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260402-DEL2026_03_06-DE

République Française

Guingamp
Gwengamp

Délibération

du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp

Séance du lundi 30 mars 2026

—

Nombre de conseillers
-en exercice : 29
-présents : 25
-représentés : 4

Le trente mars 2026, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-trois mars 2026, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, Mme CORBEL Peggy, M. GOUDALLIER Benoît, M. AATACH Houssain, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, Mme LE GALL Déborah, M. MONFORT Charles Adjoints, M. DE QUELEN François, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme SANZ Myriam, Mme LE GRAET Carole, Mme TANVEZ Katell, M. GARREC Loïc, M. BLEJEAN Ronan, Mme LEROY Charline, M. KERHERVE Steven, M. LE LAY Tugdual, M. SAINT-CAST Nicolas, M. LE PILLOUER Maël, Mme LALANDE Christine, M. PAPION Lionel, M. KERLOGOT Yannick, Mme LE BOURDOULOUS Fabienne, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : Mme TISSIER Isabelle, M. BERTHE Thomas, Mme DUCLOS Anne, Mme CIVY Anne-Marie, respectivement représentés par Mme CORBEL Peggy, M. GOUDALLIER Benoît, Mme LE GALL Déborah, M. LE GOFF Philippe.

Secrétaire : M. LE PILLOUER Maël

DEL2026-03-06-FORMATION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Rapporteur : Philippe Le Goff.

L'article L2143.3 du code général des collectivités territoriales précise que dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité.

Présidée par le maire, cette commission est composée :

- des représentants de la commune,
- d'associations d'usagers,
- d'associations représentants les personnes en situation de handicaps (tous les types de handicap physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique),
- d'associations représentant les personnes âgées,
- de représentants des acteurs économiques,
- ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260402-DEL2026_03_06-DE

Elle a pour mission de :

- Dresser le constat de la mise en accessibilité dans les domaines de :
  - la voirie
  - du cadre bâti (bâtiments publics et privés)
  - du transport
  - des espaces publics

  pour permettre d'assurer une réflexion globale sur la chaîne de déplacement.
- Permettre d'avoir une vision stratégique et prospective de la mise en accessibilité du territoire
- Établir un système de recensement des logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées
- Dresser la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un Agenda d'accessibilité programmé (ADAP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

La commission établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Cette commission ne se substitue en aucun cas aux commissions de sécurité et d'accessibilité chargées de se prononcer sur les demandes de permis de construire et autres autorisations de travaux.

Il est proposé au conseil municipal la composition suivante :
6 membres de la majorité et 1 membre de chacune des minorités
3 représentants des associations représentant les personnes en situation de handicap
3 représentants des usagers : association des commerçants, conseil citoyen, habitants

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **INSTAURE** une commission communale d'accessibilité composée comme indiqué ci-dessus

- **DESIGNE** les membres appelés à représenter le conseil municipal :
  - M. Benoît GOUDALLIER
  - Mme Marie-Agnès POGAM PIRIOU
  - M. Loïc GARREC
  - Mme Armelle LE BLEIZ
  - M. Maël LE PILLOUER
  - M. Houssain AATACH
  - M. Charles MONFORT
  - Mme Fabienne LE BOURDOULOUS

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire
Philippe LE GOFF

Le secrétaire,
Maël LE PILLOUER

MAIRIE DE GUINGAMP (Côtes d'Armor)